

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2958

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« deux autres praticiens au minimum »

les mots :

« trois médecins n'ayant aucun rapport hiérarchique entre eux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expression de deux autres praticiens est très vague et les conclusions d'une étude scientifique sur les pratiques belges montrent qu'il convient d'être à l'abri de tout conflit d'intérêt en la matière, ce qui n'est malheureusement pas le cas en Belgique.